



Trait d'Union 48

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | automne 2011



Contenu

Trait d'Union 48

Nouvelles de l'Office

- 03 Editorial C. Zijdeveld
- 04 Procès-verbal de décision
- 05 Résolution
- 06 Rétrospective en images de Copenhague
- 09 Les jardiniers associés de Norvège se présentent
- 10 Les jardiniers associés de France se présentent
- 12 Projet : Un sentier de découverte de la nature au milieu de la ville
- 13 Projet interculturel : Un point commun : L'amour pour le jardin

Informations des fédérations:

- 14 France : Réseau développement durable de ville :
Entre Kazan et Ris-Orangis, le regard d'un jardinier (1 ère partie)
- 17 Belgique : Plan stratégique 2011-2015 (1 ère partie)
- 20 Suisse : Référendum à Bâle et à Berne au sujet des jardins familiaux
- 21 Suisse : Session d'étude 2012 à Zurich
- 22 Finlande : L'ensemble de jardins familiaux Marjaniemi à Helsinki :
Le comité pour la protection de l'environnement favorise une façon de vivre écologique
- 24 Grande-Bretagne : Actualisation de la liste des obligations légales à réviser

L'IMPORTANCE DES JARDINS FAMILIAUX

Chris Zijdeveld,
Président de l'Office International



CHRIS ZIJDEVELD

L'importance des jardins familiaux est largement méconnue ou sous-estimée dans la plupart des pays et il convient absolument de la faire connaître et reconnaître davantage.

Ne nous poussez pas vers l'extérieur

Malgré le fait que certains pays ont des lois qui protègent et favorisent les jardins familiaux, l'importance de ces jardins ne semble pas (pas encore ou plus) être reconnue partout et par tous. Tout au contraire, dans certains cas les jardins familiaux sont des proies faciles quand il s'agit de construire de nouveaux quartiers résidentiels. C'est ignorer le fait qu'idéalement les jardins familiaux devraient former une partie intégrale de l'environnement urbain et non pas se retrouver aux bords de la ville.

De nombreux aspects positifs pour l'intégration

Il y a des exemples qui montrent comment les jardins familiaux renforcent les communautés urbaines en formant une partie intégrale de celles-ci, en favorisant la coopération avec les voisins et en devenant un élément précieux et apprécié de leur environnement et ceci non seulement dans les quartiers résidentiels mais aussi dans les zones d'affaires.

Les jardins familiaux sont importants parce que:

- Les jardiniers ont encore un contact étroit avec la nature – ceci est d'autant plus important dans une société où les gens vivent de plus en plus dans un environnement industrialisé
- Les jardiniers savent que la nourriture provient de la terre - ceci est d'autant plus important dans une société où de plus en plus d'enfants croient que la nourriture provient d'usines
- Les jardiniers associés forment une communauté étroite dans laquelle les gens s'entraident mutuellement - ceci est d'autant plus important dans une société où les contacts entre humains sont de moins en moins étroits et fréquents
- Les jardiniers associés favorisent la biodiversité de différentes manières; ils maintiennent de nombreuses variétés de plantes et favorisent dans leurs ensembles de jardins familiaux une cohabitation harmonieuse des espèces - ceci est d'autant plus important dans une société qui tend vers une industrialisation croissante et met en danger l'environnement.

De manière générale: les jardins familiaux favorisent la santé, la joie de vivre et l'éducation, la biodiversité et un environnement sain. (Une étude récente aux Pays-Bas a même montré que les jardiniers associés ont une meilleure santé que la population en générale).

QUE FAIRE ?

Si nous voulons que les jardins familiaux survivent et obtiennent une meilleure reconnaissance il est nécessaire de faire connaître leurs avantages à un public plus large. Ceci à tous les niveaux : communal, régional, national et au-delà des frontières. Aussi bien dans la société en général qu'auprès des décideurs, deux domaines qui se renforcent mutuellement.

Ceci devrait être une des missions principales de l'Office. Je voudrais que l'Office fasse les démarches pour que ce message soit passé avec insistance. Je voudrais aussi que l'Office soutienne les différentes fédérations à passer ce message dans leurs pays. Et le mouvement-même devrait être renforcé au niveau le plus large possible, c'est-à-dire au niveau des jardiniers individuels. Il est question de visibilité externe et de support et d'acceptation interne. J'espère que nous sommes tous d'accord pour aller ensemble dans cette direction.

Procès-verbal de décision de l'assemblée générale à Copenhague le 18 août 2011

Étaient présentes: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne et de Suède

Était représentée :la fédération de Suisse

Étaient absentes: les fédérations de Norvège et de Slovaquie

- 1) L'ordre du jour est complété et ensuite adopté à l'unanimité.
- 2) Les rapports de l'assemblée générale à Luxembourg sont adoptés à l'unanimité.
- 3) Les résolutions pour soutenir les jardiniers associés à Berlin et à Stockholm dans leurs efforts pour sauvegarder les jardins familiaux menacés sont adoptées à l'unanimité.

- 4) Les cotisations pour 2012 restent inchangées par rapport à 2011.
- 5) C. ZIJDEVELD donne des informations sur l'avancement de ses travaux pour rassembler les projets innovants des fédérations.
- 6) La fédération suisse a présenté le programme provisoire pour la session d'étude 2012.
- 7) Sur proposition du comité exécutif les délégués décident à l'unanimité que l'Office supporte les frais de l'installation technique pour la traduction simultanée.
- 8) Les propositions du comité exécutif pour augmenter l'efficacité de l'Office sont discutées et adoptées. A l'avenir ces propositions peuvent encore être complétées.
- 9) Une plate-forme de discussion a été créée sur le site Internet de

l'Office. Le sujet concernant l'utilisation durable des pesticides sera le premier projet à y être discuté.

- 10) Les fédérations sont priées d'envoyer urgemment la correction de leurs données dans la nouvelle brochure d'information au secrétariat général.
- 11) Les projets nationaux pour illustrer la fonction sociale du mouvement des jardins familiaux devront être envoyés avant le 1er septembre 2011 au secrétariat général.
- 12) Sur invitation de la fédération polonaise trois représentants de l'Office participeront le 22 septembre 2011 au deuxième congrès des jardiniers associés polonais à Varsovie.

Les jardins familiaux de l'avenir

XXXVIème Congrès international des jardins familiaux à Copenhague du 18 août au 20 août 2011

Les représentants de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, la fédération internationale des jardins familiaux, regroupant 3 millions de jardiniers associés en Europe, se sont rassemblés à Copenhague du 18 au 20 août 2011, pour leur XXXVIème congrès international. Lors de la séance de clôture du congrès ils ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Les jardins familiaux assument une fonction essentielle en offrant une possibilité tant pour occuper leurs loisirs que pour obtenir des produits de jardins sains aux personnes qui n'ont pas d'autres accès à des espaces verts. Les jardins familiaux sont devenus en même temps un des seuls endroits où des générations plus jeunes de citoyens peuvent découvrir la nature et apprendre à cultiver des fruits et des légumes.

Finalement la formation des dirigeants associatifs par les fédérations des jardins familiaux ainsi que la participation de nombreux jardiniers associés aux activités administratives dans leurs associations procurent à ces participants une expérience précieuse au niveau organisationnel. Ces contributions à la vie sociale, fournies par les jardins familiaux, restent toujours essentielles.

Nos jardins familiaux ne servent pas seulement d'espace vert, d'espace de loisir et d'apprentissage à ceux qui y séjournent régulièrement. Les jardins répondent aussi à de nombreux autres besoins de notre société – besoins qui deviendront de plus en plus importants au cours des années à venir.

Nos nombreux ensembles de jardins familiaux ouverts – poumons verts de nos cités – offrent un espace vert à tous les citoyens. Beaucoup d'associations de jardins familiaux contribuent en plus à la vie sociale par l'intégration des immigrés et par le biais d'activités sociales développées pour les enfants et les personnes âgées ou les personnes handicapées vivant dans les environs.

S'y ajoute que les jardins familiaux – caractérisés par une large variété d'espèces de plantes – contribuent largement à la sauvegarde de la biodiversité et sont en même temps, par leur application des principes d'un jardinage écologique, un exemple à imiter par les autres.

Nous, les représentants des jardiniers associés, sommes déterminés à continuer à développer notre mouvement afin d'assurer sa contribution à un développement sain et respec-

teux de la nature de notre société. Dans ce contexte, nous contribuerons prioritairement à renforcer les aspects sociaux et écologiques de notre mouvement de même que nous contribuerons à souligner le rôle important des jardins familiaux dans l'aménagement urbain.

Attirer de jeunes familles est une autre priorité importante de notre mouvement. Nous sommes déterminés à continuer les efforts pour développer des ensembles de jardins familiaux, aménagés et équipés de façon à répondre aux exigences des générations plus jeunes, et pour soutenir et faciliter leur intégration dans nos associations de jardins familiaux. Nous sommes de même déterminés à continuer à ouvrir notre mouvement également à d'autres groupes de la société n'ayant pas de liens traditionnels avec notre mouvement, mais qui sont prêts à partager nos idéaux.

Notre mouvement et ses activités ont des perspectives aussi bien nationales qu'européennes. Voilà pourquoi nous demandons aux autorités nationales et à l'Union européenne de reconnaître les efforts de notre mouvement et de soutenir et de favoriser la protection et la création de jardins familiaux dans nos pays.

Preben JACOBSEN
Président

Wilhelm WOHATSCHEK
Président du comité exécutif

Malou WEIRICH
Secrétaire générale

Rétrospective en images de Copenhague



Séance inaugurale: Joueurs de Cornemuse



Entrée du nouveau drapeau de l'Office



Ouverture du congrès par le président Preben Jacobsen



Message vidéo de Madame Viviane Reding,
Vice-présidente de la Commission Européenne



Allocution de la secrétaire générale Malou Weirich



Remise de la Rose d'Or à Monsieur Michel Labardin,
maire de Gradignan (F)



Remise du diplôme concernant un jardinage écologique à l'association « Freiheit » à Berlin (D)



Remise du diplôme concernant un jardinage écologique à l'association « Falan » à Falun (S)



Remise du diplôme concernant un jardinage écologique à l'association « Zonnehoek » à Amsterdam (NL)



Diplôme pour des activités sociales à l'association « Heideland » à Braunschweig (D)



Groupes de travail



Groupes de travail



Réception à l'hôtel de Ville par Madame Lise Thorsen, membre du conseil communal de Copenhague



Jardins familiaux à Copenhague



Achim Friedrich pendant la table ronde



Wilhelm Wohatschek tire les conclusions des travaux du congrès



Signature des résolutions



Transfert de la présidence de Preben Jacobsen (DK) à Chris Zijdeveld (NL)

Les jardiniers associés de Norvège se présentent

Structure

16 associations, 3.000 membres (1.600 demandeurs d'un jardin familial inclus)

Jardins familiaux

1.400 jardins familiaux d'une surface moyenne de 250 m² exclusivement sur des terres affermées

Administration

Bénévolat et une employée à temps partiel

Statut foncier

Tous les terrains appartiennent aux collectivités locales

La fédération norvégienne des jardiniers associés (NKHF) a son siège à 0181 Oslo, Torggata 10, c'est-à-dire au centre d'Oslo en coopération avec la section des jardins familiaux d'Oslo affiliée à la fédération. La fédération compte 16 associations situées dans quatre villes norvégiennes avec 3.000 membres (y compris 1.600 demandeurs inscrits sur la liste d'attente pour obtenir un jardin familial). La surface moyenne des parcelles est de 250 m², la surface totale des jardins familiaux s'étendant sur 56 hectares.

Chaque parcelle est raccordée à l'eau de ville et à l'électricité. Le fermage annuel peut atteindre 1 € par m². La cotisation annuelle pour la fédération nationale est de 1 €.

La fédération a engagé une secrétaire à temps partiel. La plus grande partie du travail est faite bénévolement par les membres élus de la fédération.

La fédération norvégienne des jardins familiaux (NKHF) est une petite organisation avec un nombre modeste de membres. La sensibilisation pour les

jardins familiaux a débuté en Norvège au début du 20^{ème} siècle, mais le mouvement n'a jamais réussi à se développer pour atteindre une envergure semblable à celle que nous voyons dans les autres pays scandinaves et européens. Les jardins familiaux n'ont jamais acquis une place naturelle dans l'aménagement du territoire et dans l'organisation de la cité norvégienne. Ceci peut être expliqué en partie parce qu'il s'agit d'un pays avec une faible population, inférieure à 5 millions d'habitants, se trouvant dans des régions à faible densité et seulement dans quelques villes ayant une industrie lourde entraînant des conditions de vie difficiles.

Malgré tout les jardiniers associés norvégiens soutiennent que les jardins familiaux ont une mission importante à accomplir pour le bien-être de la population urbaine dans notre société moderne. Mais depuis soixante ans aucun ensemble de jardins familiaux nouveau n'a été créé à l'exception de la reconstruction d'un ensemble à Trondheim en 1988.

En général la fédération norvégienne manque de forces pour entreprendre un lobbying intense. La fédération continue néanmoins d'avoir la promotion des jardins familiaux comme but idéologique et politique principal.



Ensemble de jardins familiaux à Oslo



Jardin familial dans l'ensemble « Rodelökkens » à Oslo



Jardins familiaux à Versailles

Les jardiniers associés de France se présentent

Structure

Fédération nationale, 200 associations indépendantes, 50 comités locaux et 75 sites de jardins en Ile de France gérés directement par la Fédération représentant au total 25 000 membres

Jardins familiaux

25 000 jardins familiaux, d'une surface moyenne de 160 m², sur des terrains :

- appartenant à la Fédération ou :
- appartenant aux villes avec conven-

tions de mise à disposition gracieuse ou :

- louées à des propriétaires privés

Administration

Bénévolat ;
10 collaborateurs salariés

Statut foncier

65 % propriété foncière des communes, 20 % propriété de la Fédération, 10 % propriété des associations, 5 % propriétaires fonciers privés

biais d'un raccordement collectif. La cotisation annuelle pour la fédération nationale est de 11,90 € par jardin familial.

La Fédération Nationale est membre fondateur du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux (CNJCF). Elle a conclu des partenariats avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et avec Noé Conservation (association pour la protection de la biodiversité).

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs a son siège au 12 rue Félix Faure, 75015 Paris. Elle compte 200 associations indépendantes et 50 comités locaux. L'ensemble de l'organisation comporte 25.000 jardins familiaux. La surface

moyenne des parcelles est de 160 m², la surface totale des jardins familiaux s'étendant sur 500 ha. Les parcelles ne sont pas toujours raccordées à l'eau de ville mais ont accès à un point d'eau collectif, et l'électricité y est partiellement disponible, du moins par le

Au niveau du gouvernement, les jardins familiaux relèvent de la compétence du Ministère de l'Agriculture. Ils entretiennent des relations étroites avec le Ministère de l'Environnement. Le gouvernement encourage les activités de la Fédération par le biais d'une loi de 1976, garantissant d'une

part une protection en cas d'expropriation et d'autre part des avantages fiscaux.

La Fédération propose 4 formations par an à ses dirigeants associatifs membres, portant sur l'histoire de la Fédération et les différents services qu'elle rend à ses adhérents : statuts et règlement intérieur, assurances, comptabilité, relations avec les élus locaux.

65% des propriétaires des terres où se trouvent les jardins familiaux sont des communes; 20 % des terres appartiennent à la Fédération, 10% des terrains appartiennent aux associations de jardins familiaux elles-mêmes et 5% à des propriétaires privés. Les terrains mis à disposition ne peuvent être utilisés à une autre fin que pour le jardinage familial à but non commercial. Il est dédié à la culture de légumes et de fruits à des fins alimentaires. Il s'en suit que 2/3 de la surface du jardin doit être utilisée pour la culture de fruits et de légumes.

Les associations membres et les comités locaux sont administrés par des bénévoles. La Fédération compte 10 salariés à son siège.

Les jardins familiaux peuvent être équipés d'abris à outils d'une surface



Jardins familiaux à Bédier Boutroux

maximale de 4 m². Ils ne doivent pas servir à des fins d'habitation permanente et il est interdit de passer la nuit dans les jardins. Les abris individuels n'ont pas de raccordement à l'électricité ni à l'eau potable, mais chaque site de jardins comporte un ou plusieurs points d'eau pour l'arrosage.

Sur les surfaces communes, des constructions plus importantes pour l'exploitation du groupement de jardins familiaux (salles de réunion, bureaux, toilettes communes) sont autorisées.

Depuis 1976, il existe une loi en faveur des jardins familiaux : protection contre l'expropriation, indemnisation et mise à disposition de terrains de remplacement en cas de réquisition de surfaces de jardins familiaux à des fins d'utilité publique.

La Fédération a adopté en 2007 une Charte Jardinage et Environnement, plaidant pour un jardinage respectueux de la terre et de la biodiversité. Elle a également publié des brochures sur les jardins familiaux et l'habitat social, sur les jardins familiaux et l'urbanisme, sur le compostage. Elle s'investit largement et de façon efficace dans la sensibilisation du public, ce qui a contribué au changement positif de son image de marque.

Les associations membres organisent de nombreux projets à vocation sociale. Ceux-ci portent entre autres sur des jardins destinés à l'insertion des jeunes délinquants, des jardins pour les personnes handicapées ou les personnes âgées, des jardins pédagogiques ou d'apprentissage ainsi que des lieux de formation et de rencontre pour les exploitants de jardins familiaux et les jardiniers amateurs non membres.



Jardins familiaux à Maison Alfort

Projet : Un sentier de découverte de la nature au milieu de la ville

Michael Jubelt

En août 2008 l'association de jardins familiaux „Freiheit“ à Berlin a eu l'idée d'aménager un sentier de découverte de la nature avec un jardin de découverte et un jardin d'apprentissage. Le groupe de femmes de l'association « Les Schnippelgirls » venait juste de financer des équipements de jeux pour l'ensemble de jardins.

Maintenant elles commençaient à réfléchir comment on pouvait rendre l'ensemble de jardins familiaux encore plus attractif pour des visiteurs petits et grands et faire en même temps une contribution à l'éducation pour l'environnement et la nature.

Après d'importantes investigations on a vite réalisé que même un sentier de découverte de la nature, si petit fut-il, allait dépasser les moyens financiers des initiateurs. Comment pouvait-on financer et réaliser un tel projet ? Pendant plusieurs mois on a recherché des personnes intéressées, des donateurs et des partenaires. Le groupe recherchait non seulement un soutien

financier mais aussi un soutien technique. Avec l'aide des partenaires et des sponsors trouvés, avant tout la fondation de la protection de la nature de Berlin, on a pu mettre sur pied un concept détaillé pour ce sentier de découverte de la nature. On a réussi à éviter de commettre des fautes dès le début de la phase de planification.

Qui a besoin d'un sentier de découverte de la nature ? Il était évident que le sentier de découverte de la nature devait viser avant tout les enfants c'est-à-dire les enfants des jardiniers associés, des voisins et de tout l'arrondissement. Mais il ne faudrait pas non plus oublier les visiteurs adultes. Déjà, avant le début de ce projet, l'ensemble de jardins familiaux était apprécié par les riverains en tant qu'oasis verte dans ce quartier d'habitations à très grande densité. Egalement des personnes âgées venaient se promener et se reposer dans cet endroit de verdure.

Le projet a pu être réalisé dans un laps de temps extrêmement court.



Dendrophon



Sentier pour marcher pieds nus

La phase de construction était déjà terminée, en septembre 2010, après quatre mois de travail. Le sentier de découverte de la nature est un circuit à travers tout l'ensemble de jardins et est ouvert gratuitement aux visiteurs pendant toute la saison de jardinage. Treize stations ont été construites et ont été pourvus de panneaux indicatifs. Ils transmettent d'une façon variée des informations sur la nature. Ainsi on peut découvrir par exemple un hôtel pour insectes, un jardin de découverte et un jardin d'apprentissage servant de salle de classe verte, une haie de fruits pour les oiseaux et les insectes, une rue « gourmande », un tas de branches et un mur sec pour permettre aux hérissons de s'y installer. Il existe un panneau avec des modèles pour faciliter la nidification des oiseaux, un jardin de fines herbes, un dendrophon, ainsi qu'une ruche modèle et une station pour faire un quiz.



Aide pour la nidification pour les oiseaux

Projet interculturel: Un point commun: L'amour pour le jardin

Manfred Weiß, Martina Krüger

En 2007 le premier jardin familial interculturel de Braunschweig a été inauguré dans l'association des jardins familiaux „Heideland“.

Ici se rencontrent trois fois par semaine des réfugiés et des migrants d'origines diverses, des voisins et des citoyens intéressés. Ils ont tous des âges différents et ont une façon de vivre différente.

L'amour pour le jardinage les unit. Le jardinage comme point d'intérêt stimule l'acceptation et la compréhension mutuelle et renforce également la compréhension de la situation personnelle des réfugiés. Beaucoup de réfugiés agissent sous la pression d'événements traumatisants. Ils sont arrivés sans famille dans un pays étranger et ils souffrent souvent aussi corporellement des conséquences de guerres ou de catastrophes. Un jardin devra les aider à se sentir à la maison dans cet environnement nouveau. Un collaborateur de l'association d'aide aux réfugiés « Refugium », à savoir



Armineh der Avanesia, s'exprime de la façon suivante: « le jardin est un médicament sans effets secondaires ». Le jardinage guérit.

A côté des activités jardinières, le jardin interculturel présente en tant que point de rencontre des possibilités pour beaucoup d'autres activités. Les participants au projet se réunissent pour cuisiner et discuter ensemble. Ils peuvent se détendre au jardin familial. Il existe en plus la possibilité de participer à des offres régulières d'information : comme par exemple sur le jardinage et les fines herbes, des

séminaires d'un jour sur la santé et sur des questions de politique sociale. On projette également d'organiser des cours d'allemand.

Tout ce projet était précédé de cinq mois de travail acharné pendant lesquels on a transformé avec l'aide précieuse de ces nouveaux jardiniers associés une surface délabrée de 800 m2 avec un abri en mauvais état en un jardin coloré. Le jardin fut ensuite divisé en de petites parcelles. Des personnes originaires de onze nations différentes y compris de Haïti, du Rwanda et de Syrie peuvent jardiner et cultiver ici des fruits et des légumes en accord avec leurs propres conceptions et leurs propres traditions jardinières.

Entretemps les premiers nouveaux jardiniers membres ont déjà participé à un cours de base pour devenir conseiller en matière de jardinage et ont acquis certaines connaissances sur le compostage et un jardinage approprié.

Un de nos buts est qu'à l'avenir le jardin interculturel soit dirigé de façon autonome par des participants intéressés à ce projet.



France: Réseau développement durable de ville : Entre Kazan et Ris-Orangis, le regard d'un jardinier

(1 ère partie)

Gil Melin,

Président des jardins familiaux Ris-Orangis, Administrateur de la FNJFC et Directeur du Centre de formation des adultes de la Bergerie Nationale de Rambouillet



Changement de repères

Le choc de la grandeur passé, que puis-je retenir de cette mission, où nous avons manqué de temps pour avoir un avis plus circonstancié que celui forgé par une impression affective ?

J'ai découvert et rencontré trop brièvement les « jardiniers de base » de trois groupes de Jardins, dont Marcel Marloie et Louisa Boukharaeva connaissaient l'existence et les grandes caractéristiques.

Je vais donc tenter un regard croisé et non un regard biaisé et coucher sur le papier les impressions reçues de ce regard rapide porté sur un en-

semble dont j'ignorais tout si ce n'est les quelques éléments présentés lors du séminaire du 20 mai à la Maison des sciences de l'homme. Néanmoins l'immatérialité de ces éléments laissa sur moi une empreinte si faible qu'elle équivalait à presque zéro. Mon filtre ophtalmique ne possédait que quelques présupposés sur l'immensité de l'espace, ce nombre impressionnant de parcelles ainsi que la survie des habitants grâce à leurs jardins et leurs cornichons.

La vision réelle, si rapide fut-elle, a permis de bousculer tous les poncifs, tous les présupposés inhérents à l'ignorance. Les représentations, que notre suffisance de société plé-

thorique et sûre de ses valeurs civilisatrices ont forgé, ont volé en éclats. L'image de nos petits jardins collectifs, où nous nous efforçons de reconstruire un tissu social rendu déliquescant par un individualisme flamboyant, n'ont rien de commun avec l'histoire des jardins russes et leurs nouvelles réalités émergentes dans un mouvement de privatisation révolutionnaire.

Cependant sans prétendre comprendre l'évolution russe de ces dix dernières années, il peut être intéressant d'essayer de comparer et de tirer un enseignement utilisable dans la gestion respective des différents types de jardin aussi bien en France qu'en Russie.

Un œil sur les jardins franciliens

Concernant mon regard sur les jardins familiaux français il sera imprégné des jardins créés sur RIS-ORANGIS à partir de 1998, sans vouloir embrasser l'ensemble de la situation française, même si ma position d'administrateur de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJCF) me permet de prendre en considération l'ensemble du territoire francilien.

Actuellement les besoins individuels et collectifs des jardiniers familiaux français sont en pleine évolution et donc très différents d'une famille à l'autre. Ceci nécessite de la part de ceux qui les gèrent une attention toute particulière pour satisfaire l'ensemble des demandes individuelles et les exigences sociales des partenaires bailleurs de fonds sociaux ou instances politiques. Ces exigences viennent percuter les habitudes de pratiques horticoles ancestrales peu soucieuses de l'environnement.

Les responsables doivent donc intégrer dans leur gestion plusieurs types de besoins. Besoins liés au pouvoir d'achat, liés au besoin de la nature, liés à la santé, liés à la cohésion et à l'insertion sociale, liés aux compétences techniques horticoles et à la connaissance scientifique....



Cet ensemble de facteurs sociaux fait que la demande explose dans les zones urbaines. 180 familles en attente sur une ville de 25.000 habitants qui possède déjà 180 parcelles, plus de 2.000 familles cherchant en Ile-de-France une parcelle, même fort éloignée de chez eux.

Depuis quelque temps le besoin économique de se procurer des légumes de qualité au meilleur coût semble se renforcer. Avoir une connaissance exacte de ce besoin est délicat car les gens ne livrent pas spontanément ces raisons humiliantes. Or il conviendrait sûrement de mieux analyser ce phénomène évolutif.



Car l'aspect loisirs et convivialité, par les rencontres que le jardinage procure, par la possibilité d'inviter des amis ou la famille autour d'un barbecue, n'a forcément pas disparu. Il est

renforcé par la volonté de certains dirigeants, soucieux de créer une convivialité collective par l'organisation de fêtes diverses permettant l'intégration et le mélange des cultures. Egalement la capacité à entretenir un corps meurtri ou de retrouver une joie de vivre par la pratique d'une activité sont des bienfaits collatéraux.



Le jardinage permet également une valorisation vis-à-vis des tiers :

- Valorisation esthétique qui se manifeste par le souci d'embellissement « gratuit » ou cherchant la récompense d'un concours local ou national.
- Valorisation par la production de beaux et bons légumes dont on est fier et que l'on prend plaisir à partager ou à donner à l'entourage montrant ses capacités de producteur.
- Valorisation des parents vis-à-vis des enfants dans un monde où la distance au travail des parents reste souvent une galaxie lointaine. La dégustation d'une fraise, d'un radis, d'une salade produits viendra revaloriser une image paternelle ou maternelle mise à mal par l'inactivité ou le chômage.



Au-delà de ce plaisir, les enfants ont également droit à un espace éducatif complexe fait de liberté et d'apprentissage de la différence et de contraintes réglementaires à intégrer :

- Espace de liberté, pour l'apprentissage du vélo, pour la découverte de la nature même si celle-ci est organisée et pour des jeux spontanés utilisant tant les accidents de terrain que la topographie (mare, fossé, butte).
- Apprentissage de la différence par le côtoiement d'autres parents, d'autres familles qui ont d'autres façons domestiques de se nourrir, de gérer et d'occuper l'espace.
- - Apprentissage du respect des règles qui régissent les végétaux, puis progressivement par imitation des premiers gestes horticoles.

Parallèlement à l'évaluation des finalités des jardins collectifs, la prise en compte des incidences sur l'environnement des mauvaises pratiques horticoles a progressivement été impulsée par certains dirigeants de groupe de jardins, sensibilisés aux principes de gestion écologique des cultures. Ces dix dernières années ont vu en France, l'émergence de chartes de l'environnement définies et promues par les instances fédérales des organisations de jardins collectifs. C'est devenu un axe fort du rapprochement des grandes fédérations au sein du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux, qui après avoir synthétisé les éléments de ces chartes

en 14 principes, vient de prendre la décision de former des responsables de jardins, afin qu'ils puissent plus facilement faire intégrer par la « base » les savoirs et les savoirs faire nécessaires à une application démocratique et structurante résumé par le slogan suivant « Connaître et comprendre pour agir ».

Un œil sur les jardins de Kazan



Les jardins de l'usine d'aviation

- Jardins en pleine évolution découlant de la loi d'accession à la propriété, où la gestion semble un peu opaque, où je sens un contraste fort entre une très vieille jardinière peinant à entretenir sa parcelle en partie à l'abandon et la datcha pimpante très pavillon de banlieue des années soixante avec ses décorations tape à l'œil ou ingénieuses et ses trois générations.



Les jardins de Titan

Jardins qui m'apparaissent plutôt comme un village de pionniers ayant colonisé les terrains laissés libres comme une sorte de far-east, et qui aménagent l'espace en le modernisant, électricité, gaz pour des résidences à tendance permanente, avec datchas coscues avec étage et dépendance et « bagna » extérieur. Les jardins sont vastes, 600 à 1.000 m², avec une partie potagère et jardin d'agrément bordés de haies de petits fruits rouges, groseille à maquereau, framboise.....

Les jardins « anciens combattants »

Jardins avec une âme collective puisqu'ils semblent être agressés par les promoteurs. On sent une équipe ayant envie de se battre pour cer-



taines valeurs et ayant une vision d'avenir autre que la simple accession à la propriété individuelle. Les parcelles (celles que nous avons vues) sont moins bien entretenues. Y a-t-il un manque de moyens ? Y a-t-il moins de compétences techniques ? Ou est-ce le résultat des agressions ?

A suivre



Jardins familiaux à Gentbrugge

Belgique: Plan stratégique 2011-2015 en Flandres (1ère partie)

Noël Ghesquiere,
secrétaire de la ligue flamande des jardins populaires

Le conseil d'administration de la "Vlaamse Volkstuin" (ligue flamande des jardins populaires) a estimé nécessaire et utile d'apporter beaucoup d'attention et de moyens à un planning de ses activités pour la période 2011-2015. Un plan stratégique paraît nécessaire non seulement pour satisfaire aux obligations réglementaires afin d'être reconnu et subsidié, mais aussi comme un premier pas vers une

meilleure et plus efficace organisation: comment pouvons-nous à l'avenir améliorer notre fonctionnement et l'organiser plus efficacement ? C'est un premier pas vers un soin de qualité intégral (qu'est-ce que nous faisons, que doit-on faire à l'avenir et comment le faisons-nous efficacement et le mieux possible).

Lors de la réunion du conseil d'admini-

nistration du 24 octobre 2009 le cadre réglementaire a été expliqué (quelles règles sont applicables à notre association et quels moyens l'autorité accorde-t-elle à des associations reconnues).

Il a été décidé d'introduire un dossier afin d'obtenir une reconnaissance de notre organisation comme association socioculturelle.



Jardins familiaux à St. Amandsberg

Lors de la séance du conseil d'administration du 23 janvier 2010 un plan détaillé a été approuvé. Il a été convenu de travailler en 7 étapes consécutives et on a constitué d'abord le comité directeur.

Celui-ci est composé d'un dirigeant et de représentants des différentes ligues provinciales (Anvers, Limbourg, le Brabant-flamand, la Flandre orientale et la Flandre occidentale)

Le 11 mars 2011 démarrait le processus concernant le plan stratégique. Les 7 étapes accompagnent le comité mandaté au long de ce processus et elles tiennent compte de l'aspect de la « bonne gouvernance » ainsi que des obligations imposées par la loi et les décrets et des exigences des administrations compétentes.

Le résultat de cette démarche serait un plan stratégique cohérent, basé sur des faits et avec des objectifs pertinents et réalistes.

Le tout a été élaboré à travers une stratégie réfléchie et calculée.

1ère phase: Composition, mission et mandat du comité directeur.

Un groupe de planification, composé de six membres, a été désigné par le conseil d'administration. Ce comité a eu le mandat d'élaborer le plan stratégique.

En même temps il a été décidé d'informer constamment les collaborateurs, le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la situation de ce processus.

2ème phase: Mission.

Le groupe de planification a clarifié la mission. Cette mission doit démontrer qui est l'organisation, ce qu'elle fait, comment, pour qui et quelles sont les valeurs importantes de l'association.

3ème phase: Rassemblement des données.

Le rassemblement des données est le noyau du plan stratégique: toutes les options, tous les objectifs et les décisions découlent de ces données. On a questionné pas mal de parties prenantes. Ceci entraînait évidemment

une quantité importante de données. Dans cette phase 4 pistes ont été suivies :

- La première piste donne une description de l'organisation comme elle était dans le passé et ce qu'elle est devenue aujourd'hui.
 - La deuxième piste nous conduit vers une enquête des parties prenantes, notamment tous ceux qui sont liés d'une façon ou d'une autre à l'organisation. Des intéressés internes sont par exemple les membres du personnel et les collaborateurs volontaires. Des intéressés externes sont par exemple l'autorité ou les clients (participants, membres)
 - Une troisième piste est celle du rassemblement interne des données. L'organisation va regarder elle-même pour déterminer où elle est bien ou moins bien, où elle travaille bien ou moins bien et quels sont ses points forts et ses points faibles.
 - Après l'évaluation interne suit l'évaluation des facteurs environnementaux. L'organisation va à la recherche des opportunités ou des menaces venant de l'ensemble de la société : quels développements, quelles évolutions influencent l'organisation et font que l'organisation fonctionne plus facilement ou plus difficilement; etc.
- 4ème phase:Analyse des données.**
- L'analyse des données constitue le dernier pas dans le rassemblement des données.
- Le groupe de planification est maintenant en possession d'une masse de données: éléments de l'histoire de l'organisation, données du fonctionnement actuel, les remarques et suggestions des enquêtes des intéressés, les résultats de l'évaluation interne, les données de l'analyse du large entourage. Le risque est réel que le groupe de planification se noie dans la masse d'informations, ne sait plus où commencer ou quoi en faire.

Analyser c'est bien mais finalement le team doit arriver à des synthèses.

Pour créer un peu d'ordre dans la masse des ces données, on a travaillé selon les principes de l'analyse "SWOT". Cette analyse travaille sur base des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces des organisations.

5ème phase: Objectifs.

Le travail le plus important est la formulation des objectifs stratégiques et opérationnels et le développement d'une stratégie pour réaliser ces objectifs.

Les objectifs sont plutôt une description de "ce que l'organisation veut/ peut/va atteindre au cours de la prochaine période de gestion." Ce n'est donc pas le « comment » qui est central, mais plutôt le « quoi » axé sur le résultat. Vous constatez déjà que deux éléments sont très importants : le résultat à obtenir et le « quoi ». Ces deux éléments forment la base d'un bon objectif.

6ème phase: la stratégie.

Lorsqu'on fixe les objectifs, il faut aussi prévoir les moyens qui seront utilisés pour réaliser ces objectifs. Il faut maintenant vérifier si le plan est possible. Est-ce que l'organisation a

assez de collaborateurs et sont-ils compétents? Est-ce que l'organisation a suffisamment de moyens financiers? Est-ce que le plan répond aux exigences réglementaires? Est-ce que tout est en ordre juridiquement? Comment peut-on réaliser effectivement ce plan au cours des prochaines années? Au cours de la 6ème phase on développe surtout la partie stratégique du plan. On s'occupe surtout des moyens financiers.

7ème phase: Evaluation et rectification.

Un plan stratégique, muni de bons indicateurs, offre des possibilités supplémentaires pour diriger et contrôler l'organisation. Cet avantage n'est cependant réalisé que si ce plan est suivi de près et si l'on vérifie à temps si ces processus se développent de telle façon (suffisamment vite et dans la bonne direction) à atteindre les normes supposées à la fin de la période de gestion. A cet effet il faudra des mesurages réguliers et des évaluations intérimaires.

Après l'approbation du plan stratégique le conseil d'administration a pris une décision sur le comment, le quand et par qui les différentes parties du plan seront suivies et évaluées.

Le plan stratégique a aussi été contrô-

lé suivant 12 critères d'appréciation et comporte suffisamment d'indicateurs de résultat et de gestion pour servir de base aux rapports de progression. Le lay-out a été soigné et discuté. L'ensemble a été approuvé par une assemblée générale et par tous les membres par la voie d'un congrès, qui a eu lieu le 18 septembre 2010.

Le comité directeur a rendu compte au conseil d'administration le 22 mai 2010 (ordre du jour n°5) le 10 juin 2010 (ordre du jour n°3) et le 11 septembre 2010 (ordre du jour n°2).

Le 27 mars 2010 l'assemblée générale a approuvé la mission de notre ligue et le 18 septembre 2010 elle a approuvé les objectifs stratégiques et opérationnels pour la période de gestion de 2011 à 2015.

Un congrès a été organisé le 18 septembre 2010 pour tous les membres de l'assemblée générale et pour les présidents des 200 sections locales affiliées. Lors de cette réunion on a entre autres débattu sur la mission de notre association et on a expliqué les objectifs stratégiques et opérationnels de la vzw " De Vlaamse Volkstuin-Werk van de Akker ".

A suivre

Suisse: Référendum à Bâle et à Berne au sujet des jardins familiaux

Werner Fricker

Le 15 mai 2011 un référendum a eu lieu à Bâle et à Berne concernant les jardins familiaux. La population devait se prononcer sur la possibilité de fermer les jardins familiaux pour y ériger de nouvelles constructions. Etant donné qu'à ce moment aucune question d'intérêt national n'était soumise au vote, on pouvait s'attendre à une très faible participation. En effet seulement 35 % des personnes ayant le droit de vote dans les deux villes se sont rendues aux urnes.

A Bâle la ci-dénommée « contre-proposition » a été adoptée avec une grande majorité. Elle constitue un compromis en ce qui concerne la sauvegarde des jardins familiaux. Ce compromis a été obtenu au cours de discussions très difficiles avec le gouvernement de coalition rouge/vert. Ces discussions ont duré plus de deux



Affiche pour la protection des jardins familiaux à Bâle

ans. Le gouvernement voulait fermer beaucoup plus de jardins et permettre la construction de logements sur ces terrains. Il faut savoir dans ce contexte que la ville de Bâle s'étend uniquement sur une superficie de 37 km² et qu'elle touche partout à ses limites avec ses 160.000 habitants et ses grandes surfaces réservées à l'industrie chimique. Voilà pourquoi beaucoup de jardins familiaux de la ville de Bâle sont situés dans le canton Baselland et même en France. Un ensemble se trouve même à 20 kilomètres dans le canton de Solothurn. Ces ensembles situés à l'extérieur ne sont actuellement pas menacés. La contre-proposition prévoit que 80 % des jardins se trouvant sur le territoire de la ville sont protégés, mais que 20 % pourront être fermés pour y ériger des constructions au courant des prochaines années. L'initiative visant à sauvegarder 100 % des jardins familiaux, qui avait été déposée en premier lieu et a également été soumise au vote, n'avait aucune chance de réussir.

La situation est toute autre à Berne, ville qui détient encore un nombre relativement important d'espaces verts et même des terrains agricoles. Actuellement le gouvernement de coalition rouge/vert veut mettre plus d'habitations à la disposition de la population. Voilà pourquoi il veut fermer les jardins familiaux et de préférence tous les ensembles en même temps. Même si les jardiniers associés ont combattu vaillamment pour sauver leurs jardins – des feuilles volantes



Affiche contre la protection des jardins familiaux à Bâle

ont été mises par les jardiniers dans toutes les boîtes aux lettres de la ville – le projet de construction « Holligen » a été accepté par la population. En conséquence l'ensemble de jardins familiaux de la rue Mutach avec 80 jardins situé dans un quartier ouvrier est perdu. Heureusement de l'autre côté de la rue reste un ensemble de jardins familiaux encore plus grand. Cet ensemble de jardins familiaux « Schlossmatte » aurait dû faire place à des constructions il y a déjà 20 ans. Heureusement à ce moment la population était encore mieux intentionnée vis-à-vis des jardiniers associés.

Au Parlement urbain on a discuté au même moment le projet de construction „Holligen“. Dans ce contexte une femme politique conservatrice a même affirmé que dans cet ensemble de jardins familiaux on produisait les pommes de terre les plus chères de Suisse.

Suisse:

Session d'étude 2012 à Zurich

Walter Schaffner

La prochaine session d'étude aura lieu du 23 août au 27 août 2012 à Zurich. Le samedi, 25 août nous célébrerons également la Journée Européenne du Jardin. La Suisse se réjouit de pouvoir souhaiter une nouvelle fois la bienvenue aux fédérations européennes après avoir organisé le congrès international à Lausanne en 2000.

Nous avons déjà commencé les préparatifs en janvier 2011 à Waldshut ensemble avec la fédération néerlandaise. Le concept de base des prochaines réunions est le suivant :

En 2012 en Suisse nous traiterons le sujet de base.

En 2013 en Allemagne les résultats de 2012 seront encore approfondis.

En 2014 aux Pays-Bas les résultats seront présentés.

Chaque fédération est invitée à élaborer sur base volontaire un film de propagande, une présentation ou des diapositives présentant son propre mouvement national. Aucun texte n'est souhaité. Les photos devront parler pour elles-mêmes.

Un analyste présentera le sujet.

Les lacunes seront remplies par les nouvelles connaissances acquises.

Les films et présentations seront projetés dans de petits groupes.

Les résultats seront discutés.

L'analyste résumera ses impressions (l'analyste assistera aux trois événements).

Le sujet sera clôturé.

Sur la base de ces films, DVD ou présentations l'Office pourra par exemple faire élaborer un spot publicitaire ou un film d'information.



Les jardins à Marjaniemi

Finlande : L'ensemble de jardins familiaux Marjaniemi à Helsinki: Le comité pour la protection de l'environnement favorise une façon de vivre écologique

Texte et photos: Tuija Lujanen-Lampi et Maija Roinila

L'ensemble de jardins familiaux Marjaniemi a été créé en 1946. Dès le début une façon de vivre écologique a été l'un de ses principes de base. Un but de l'association a été et est toujours de permettre à ses membres de passer un moment de détente en cultivant des plantes décoratives et des légumes non loin de leur domicile. Aujourd'hui ces valeurs correspondent aux principes du développement durable.

Aujourd'hui les jardiniers associés – comme par ailleurs le reste de la population - sont confrontés aux défis pour voir à quel point leurs choix et leurs activités favorisent le bien-être de l'environnement. C'est un défi écologique compliqué mais non impossible. Ce défi à l'esprit l'association a décidé il y a quelques années de créer un nouveau comité. Ce comité a été dénommé « comité pour la protection de l'environnement ».

Le but de ce comité est de promouvoir activement et régulièrement une façon de vivre respectueuse de l'environnement et de maintenir à l'esprit des gens la problématique comment on peut vivre chaque jour d'une façon écologique. A travers le monde chaque individu est responsable du bien-être de l'environnement et chaque personne doit respecter la législation existante.

La mission du comité pour la protec-



Composte sur une parcelle

tion de environnement consiste dans l'organisation d'une variété d'évènements pour permettre aux jardiniers associés de l'ensemble Marjaniemi d'apprendre tout sur les alternatives, les procédures et les modèles opérationnels écologiques en écoutant, en discutant et en posant des questions. Un jardinage écologique est un sujet très vaste incluant par exemple le choix responsable des matériaux en cas de construction ou lors d'autres achats, la culture écologique de fruits et de légumes, les méthodes respectueuses de l'environnement pour combattre des pestes, faire le composte sur sa propre parcelle, le tri des déchets tel que réglementé par la communauté et le respect des valeurs communes. Le comité a publié un guide appelé « Guide environnemental pour les jardiniers associés de Marjaniemi. » Ce guide contient des conseils pratiques et des idées pour une occupation des loisirs écologiques et une culture écologique au jardin.

Afin que le comité puisse travailler efficacement il est essentiel que quelques membres s'engagent personnellement de façon active. Un plan d'activités est préparé chaque année. Des conférences, des séminaires et

d'autres événements sont planifiés soigneusement à l'avance. La réalisation pratique est un mot clé pour la protection de l'environnement. Le comité se réjouit de constater que les jardiniers associés de leur ensemble sont devenus graduellement plus conscients des questions environnementales et que leur know-how écologique s'est accru. Si on leur demande les anciens jardiniers associés sont heureux de pouvoir partager leurs connaissances et leurs expériences avec les nouveaux arrivants. Une façon de vivre écologique gagne lentement du terrain et devient une habitude pour beaucoup de jardiniers associés. Le but du comité est d'œuvrer pour que les générations futures puissent également goûter aux plaisirs du jardinage associatif. Voilà pourquoi il faut aujourd'hui prendre soin et respecter le bien-être et la beauté de l'environnement.

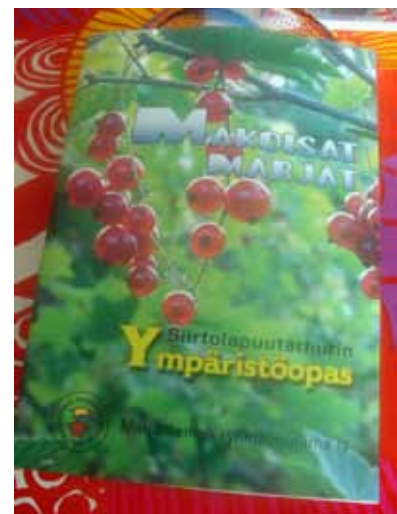
Combinaison de la récolte et du plaisir

Le comité pour la protection de l'environnement organise des conférences, des séminaires, des cours pratiques et des discussions pour les membres de l'association. Comment peut-on faire du composte sur sa propre par-

celle ? Comment intégrer des plates-bandes de légumes et de fruits sur une petite parcelle ? Comment peut-on cultiver des céréales, des asperges et d'autres légumes non conventionnels sur une parcelle? Quels matériaux peuvent être recyclés sur une parcelle? Pour ceux qui sont intéressés par les travaux manuels il existe des cours de formation pour faire des paniers et des sacs avec des matériaux déjà utilisés comme par exemple des feuilles d'emballage. Des feuilles de rhubarbe peuvent être recyclées pour décorer des plaques de béton utilisées en tant que dallage pour les chemins de jardins. Ces sujets ainsi que de nombreux autres et des idées innovatrices ont été discutés au cours des dernières années. Chaque printemps on organise une réunion à laquelle les membres sont invités pour leur permettre de nouer des contacts entre eux en échangeant des plantes et des semences.



Sanitaires de compostage



Guide de l'environnement pour les jardiniers associés de Marjaniemi



Grande-Bretagne : Actualisation de la liste des obligations légales à réviser

Donna McDaid

En avril de cette année le gouvernement britannique a créé une « liste des obligations » incombant aux autorités locales. Jusqu'à présent une telle liste énumérant les obligations légales incombant aux conseils n'existait pas. Afin d'y remédier, le gouvernement a trouvé un accord avec l'association

des pouvoirs locaux (l'organe national représentant les conseils) pour établir une telle liste afin que chacun connaisse clairement les obligations légales incombant aux conseils et afin de déterminer en même temps leur pertinence. Le but de cette analyse était d'assurer le maintien des obli-

gations vitales tout en éliminant les charges inutiles.

Nous étions perplexes de trouver que la section 23 du Small Holdings and Allotments Act 1908 (loi sur la petite propriété et les jardins familiaux) se trouvait sur la liste de révision. Il s'agit

du fondement de la législation protégeant les jardins familiaux. Sans ces dispositions il n'y aurait pas de protection pour les jardins familiaux en Angleterre et au Pays de Galles.

En tant qu'organe national représentant le mouvement des jardins familiaux, nous avons décidé de faire entendre notre voix. Nous avons contacté tous nos membres, envoyé des courriers électroniques aux parlementaires à travers l'Angleterre et le Pays de Galles et écrit au gouvernement pour faire connaître nos craintes.

Le Department for Communities and Local Government (DCLG) nous a répondu par écrit, disant "Il n'y a pas de projet pour changer la section 23 du Small holdings and Allotments Act de 1908. La révision n'éliminera pas la protection juridique des jardins familiaux. Il n'y a aucune intention d'éliminer l'obligation des autorités locales de fournir des jardins familiaux et de demander l'accord du Secretary of

State avant l'utilisation des terrains de ces jardins à d'autres fins.

NSALG a reçu de nombreuses réponses des membres du Parlement. Rt Hon Jim Paice MP (Minister of State for Agriculture and Food) a déclaré "le Department for Environment and Rural Affairs (Defra) voudrait que davantage de terrains soient mis à disposition des personnes pour cultiver des fruits et des légumes. Je reconnais l'importance des jardins familiaux comme un moyen important pour atteindre ce but. La valeur des jardins familiaux aidant les gens à cultiver leur nourriture a été soulignée dans les Questions adressées au Premier Ministre le 4 mai. Le Premier Ministre a répondu à ce moment: « Il est extrêmement important de mettre des jardins familiaux à disposition de la population, c'est un mouvement important et je le soutiens pleinement ».

Le 30 juin 2011, un résumé des réponses et la dernière version de la

liste des obligations à réviser ont été publiés. Ceci a permis de dresser un tableau clair des besoins des autorités locales et a créé un outil valable qui faisait défaut auparavant.

En tout il y a 222 obligations légales sur la liste de révision, avec 6.000 réponses au total dont 2.947 en réponse à l'élimination de la section 23 du Small Holdings and Allotments Act 1908. Presque 50% des réponses venaient de jardiniers associés d'Angleterre et du pays de Galles! Ceci montre que l'exercice valait la peine, et montre clairement au gouvernement notre attachement à la protection des jardins familiaux pour les générations futures.



Contenu

Trait d'Union 48

- 27** Conseil de l'Europe: Paysage et coopération transfrontalière
 - La traversée des frontières : vers un paysage européen commun

- 29** Conseil de l'Europe: Paysage et coopération transfrontalière
 - Coopération multilatérale des pays nordiques pour la préservation du paysage



Paysage autour de Castleton (Grande-Bretagne)



Ferme à Waterloo (Belgique)

La traversée des frontières: vers un paysage européen commun

Graham Fairclough,
Chef de la caractérisation des paysages Patrimoine anglais Londres

Grâce à la coopération transfrontalière, le paysage devient un objet de partage. Elle nous permet d'explorer de nouveaux lieux, de faire de nouvelles rencontres et de trouver de nouvelles manières de « voir », autant de bienfaits qui servent les objectifs de la Convention européenne du paysage et ceux de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société en renforçant la compréhension entre pays et cultures et en

contribuant à préciser la définition du patrimoine culturel de l'Europe.

Le paysage est l'une des plus importantes composantes de notre patrimoine commun. Il offre un « langage » commun qui procède du seul fait d'être humain – le paysage désigne une partie de territoire telle qu'elle est perçue par ses habitants – et transcende toute notion de nationalité, de race, de religion ou de culture. Mais

comment définir le « paysage européen » ? D'aucuns prétendent qu'il ne peut y avoir de paysage européen car le paysage n'existe qu'à travers des perceptions locales ou nationales, et que l'échelle européenne est, de ce point de vue, trop vaste. Certes, il est plus facile de reconnaître tel ou tel territoire ou type de paysage (le Périgord ou la dehesa, par exemple) que le „paysage européen“, mais n'importe quelle combinaison de paysages en

Europe est, par nature, typiquement européenne, et pas américaine ni africaine. Il existe bien un paysage européen, et la coopération transfrontalière – programmes et projets, ateliers et échanges – offre un excellent moyen de le comprendre.

Travailler par-delà les frontières élargit les perceptions et ouvre de nouvelles perspectives. Voir d'autres paysages (de préférence en compagnie de ceux qui les « possèdent ») fait surgir une vision européenne du paysage. De plus, voir nos propres paysages à travers les yeux de collègues et d'amis d'autres pays nous amène à réviser les perceptions que nous avons, même de territoires très familiers ; et, si nous franchissons une frontière, nous pouvons aussi regarder depuis « l'autre côté » et ré-imaginer notre propre paysage.

Souvent, des différences marquantes apparaissent entre des paysages présentant une topographie ou un climat semblables, mais divisés par des frontières politiques ; ce qui montre bien que la culture contribue à façonner le paysage. Pourtant, l'incidence des frontières nationales sur le paysage est moins évidente si l'on songe que toutes ces divisions sont très récentes par rapport à l'ancienneté des paysages qu'elles traversent. Les différences locales nées de l'esprit du lieu sont importantes, certes, mais une comparaison transfrontalière des territoires fait apparaître des similitudes paneuropéennes plus profondes liées à des fondements culturels tels que les types d'agriculture, les structures sociales et les processus fonctionnels historiques.

Ces dernières années j'ai eu l'immense chance de participer à plusieurs projets transfrontaliers ou paneuropéens. C'est pourquoi, aujourd'hui, mon paysage européen devient une collection très bigarrée d'images, de souvenirs et d'interprétations, un collage de l'Europe, un kaléidoscope en perpétuel mouvement qui, pourtant, me parle de plus en plus invariablement de l'« Europe ».

Les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, organisés par le Conseil de l'Europe en partenariat avec différents pays, en sont une parfaite illustration, permettant aux participants non seulement de voir de nouveaux paysages mais aussi de s'interroger sur ce qu'ils signifient pour les habitants comme pour les visiteurs. Plus concrètement, une récente action Cost (A27, Landmarks) a donné lieu à de nombreuses comparaisons transfrontalières, notamment sous la forme de visites d'échange, de projets communs (entre la Grèce et l'Islande, par exemple) et de publications d'une vue d'ensemble sur la manière de conceptualiser, d'étudier, de gérer et de protéger le paysage dans treize pays différents. European Pathways to the Cultural Landscape, projet plus ancien mené dans le cadre du programme Culture 2000, a permis de comparer le paysage et les réactions au paysage dans douze sites de huit pays et de montrer différentes perceptions du paysage à travers le prisme de récits.

Eucaland (Culture 2007) est un projet en cours qui étudie la contribution de l'activité agraire passée et présente au

paysage de l'Europe. L'objectif est de créer une classification provisoire du paysage agricole à l'échelle de l'Europe afin d'affiner la lecture du paysage au niveau européen. Ce type de projets, comme les ateliers transfrontaliers français, nous aide à regarder au-delà des perceptions nationales ou locales, perceptions qui ont fait ressortir le caractère unique de chaque pays sans relever ce qu'elles avaient profondément en commun. Dans tout territoire, dans tout paysage, peuvent coexister des valeurs à la fois locales et transnationales.

Le travail transfrontalier dépasse et transcende toutes les frontières, quelles qu'elles soient. Tout en révélant ce que peut signifier le « paysage en tant que patrimoine commun », il élargit notre point de vue et notre compréhension sur le processus de gestion des paysages. En retour, le paysage offre à la coopération transfrontalière un champ d'étude et d'action fécond. A ce jour, le paysage a fait l'objet de nombreux projets transfrontaliers ou paneuropéens fructueux....., mais les prochaines années – grâce à des programmes de l'Union européenne bénéficiant d'un financement Fes-Cost, FP7, Culture 2007 ou Era-net – offriront certainement beaucoup d'autres opportunités d'exploiter la coopération transfrontalière afin d'envisager le paysage au niveau non seulement européen mais aussi local ou national.

**Article publié dans la revue
Futuroipa 02/2010**



Paysage en Norvège

Coopération multilatérale des pays nordiques : pour la préservation du paysage

Jerker Moström, Audun Moflag, Sören Rasmussen, Ragnheiður Þórarinsdóttir Sêrfræðingur, Satu Mikkonen-Hirvonen

Le contexte nordique – de vastes espaces

Avec une densité de 21 habitants au kilomètre carré, la région nordique est l'une des plus faiblement peuplées d'Europe. Ses 25 millions d'habitants sont juste assez nombreux pour couvrir le territoire. La vaste part de paysage par habitant est un trait commun à la plupart des pays nordiques, ce

qui est à la fois un atout et un défi en termes d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

L'image de marque du paysage nordique procède pour beaucoup de l'idée d'une immensité désolée. La publicité et le tourisme cultivent soigneusement les images extraordinaires que le Nord doit à sa nature sauvage,

à ses forêts à perte de vue, à ses archipels et à sa lumière si singulière, ce dont les deux secteurs mesurent parfaitement le potentiel économique. Mais ces vastes espaces ont, de toute évidence, aussi leurs inconvénients. Ainsi de nombreuses communes rurales sont-elles confrontées à une situation qui n'a rien d'extraordinaire, à savoir la diminution rapide de leur



Paysage au Danemark

population. Cette tendance ne s'observe sans doute pas exclusivement dans les contrées nordiques, mais vu le peu d'habitants des communes en question, le défi à relever est de taille.

Une longue tradition de coopération multilatérale

Les pays nordiques sont liés par leur histoire et leur culture communes, et aussi, dans une large mesure, par des similarités linguistiques. Si la première union politique remonte aux années 1397-1523, l'époque contemporaine voit les pays nordiques coopérer étroitement sur des questions politiques depuis une cinquantaine d'années. Cette coopération jette aussi les bases d'une approche commune des enjeux du paysage.

Le Conseil nordique, établi en 1952, sert de cadre à la coopération parlementaire du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, et des territoires autonomes du Groenland, des îles Féroé

et des îles Åland. Au nombre des premiers succès de cette instance, dans les années 1950, figurent notamment l'union des passeports, le marché commun du travail et des conventions en matière de politique sociale.

Le Conseil nordique des Ministres, établi en 1971, est une instance de coopération intergouvernementale. Sous l'égide du Comité de hauts fonctionnaires chargés des questions d'environnement (ci-après EK-M), le groupe de travail sur la nature, le plein air et l'environnement culturel (ci-après NFK) traite un large éventail de thèmes, dont la diversité biologique, le paysage, l'environnement culturel et les loisirs de plein air. Dans le domaine du paysage et de l'environnement culturel, il apporte son soutien à des propositions nordiques conjointes pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Grâce aux travaux du Conseil nordique des Ministres, la coopération nordique peut se prévaloir d'une solide ap-

proche multilatérale de la problématique du paysage.

Mesures intergouvernementales

Les organismes nationaux chargés de l'application de la Convention européenne du paysage coopèrent dans le cadre du Conseil nordique des Ministres, dont le plan d'action pour l'environnement 2005-2008 a fait de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage un domaine de coopération prioritaire. Le NFK a apporté son soutien à un ensemble d'initiatives-clés :

- Un premier projet sur les suites données à la Convention européenne du paysage, présentant les travaux menés sur le paysage dans les pays nordiques, et définissant des priorités communes pour la coopération dans l'application de la convention. Le projet figure dans le rapport : Nordens landskap (76 pages en norvégien). TemaNord 2003 :550.



Paysage en Suède

- Un atelier nordique, tenu en septembre 2004 en Norvège, avec un échange de vues sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans le cadre de l'aménagement local et régional, suivi de la création d'un réseau nordique de personnes concernées par ces questions. L'atelier est présenté dans le rapport : *Implementering av den europeiske landskapskonvensjonen i lokal og regional planlegging i Norden* (55 pages en norvégien). ABP 2005 :771.
- Un atelier nordique, tenu en Septembre 2007 en Suède, ayant permis de consolider le réseau de coopération nordique sur le paysage et l'environnement culturel, et d'asseoir les bases de l'élaboration de projets nordiques communs. Rapport : *Landskap i förändring* (74 pages en suédois). TemaNord 2008 :581.

Outre ces initiatives, le Conseil nordique des Ministres a appuyé un certain nombre de projets conjoints de préservation de la nature et du patrimoine culturel présentant un intérêt

particulier sous l'angle du paysage.

Perspectives

La coopération nordique actuelle est consciente de la nécessité de prendre des mesures plus concrètes et s'y emploie. Il y a lieu de s'attacher en particulier aux aspects et aux choix politiques liés à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et de resserrer les liens entre la gestion du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel, pour enrichir l'un et l'autre.

Trois étapes initiales devraient permettre d'explorer les possibilités en la matière :

- La Convention européenne du paysage confère un nouveau sens à la notion de paysage. La sensibilisation est essentielle à la mise en œuvre. Il faut donc que tous les acteurs de l'aménagement du territoire, au niveau opérationnel ou décisionnel, soient conscients de la nature des paysages (selon la définition qu'en donne la Convention), de ce qu'ils signifient en termes de qualité de vie et du type de forces qui les modifient ;

- les cadres institutionnels de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sont légèrement différents d'un pays à l'autre. Il faudrait par conséquent un projet examinant la répartition des compétences dans chaque pays, les autorités concernées et les procédures en place au niveau du gouvernement pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit de donner une meilleure vue d'ensemble de la situation dans les divers pays en vue de faciliter la coopération ;

- les pays nordiques devraient adopter un programme d'action commun pour la préservation du paysage. La coopération devrait s'appuyer sur l'expertise particulière de chaque pays dans différents domaines et promouvoir une perspective nordique également à l'échelle nationale.

**Article publié dans la revue
Futuropa 2/2010**

ADRESSES

Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Simon-Wiesenthal-Gasse 2 A- 1020 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingaertner.at Internet: www.kleingaertner.at
Belgique	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires	c/o Serge Dockier rue des Crênées 49 B-4210 Oteppe	Tél. 0032/498 373 907 émail: serge.dockier@yahoo.fr
Danemark	Kolonihaveforbundet for Danmark	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd.	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Torggata 10 N - 0181 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no
Pays-Bas	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 Fax. 0031/ 30 670 0525 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl
Pologne	Polski Związek Działkowców	Ul. Bobrowiecka 1 PL - 00728 WARSZAWA	Tél. 0048/ 22- 101 34 44 Fax. 0048 /22- 101 34 60 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl
Suède	Koloniträdgårdsförbundet	Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: kansli@koloni.org Internet: www.koloni.org
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch
Slovaquie	Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor	Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA	Tél. 00421/ 2-20 70 71 76 Fax. 00421/2-20 70 71 77 émail: info@szz.eu.sk

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Chris ZIJDEVELD (NL) Président de l'Office
Wilhelm WOHATSCHK (A); président du comité exécutif

Achim FRIEDRICH(D) ; Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ; Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Walter SCHAFFNER (CH), Preben JACOBSEN (DK)

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos : les fédérations allemande, anglaise, belge, finlandaise, française, néerlandaise, suisse et l'Office International, Wouter, Thomas Zangerl

Date: 2011